

Organigramme de l'ARC

Assemblée générale

- Élit le Conseil d'administration

Conseil d'administration

(20 MEMBRES BÉNÉVOLES ET 1 MEMBRE ÉLU PAR LE COMITÉ D'ENTREPRISE)

- Élit son Bureau (7 membres)
- Est assisté dans ses décisions par le Conseil scientifique et des Commissions permanentes.

Conseil scientifique

(11 PERSONNALITÉS SCIENTIFIQUES ET 1 ADMINISTRATEUR)

- Propose au Conseil d'administration les grandes orientations de la politique de soutien à la recherche.
- Organise l'expertise et la sélection des projets de recherche.
- Procède à l'évaluation scientifique.
- Coordonne et valide les travaux des Commissions scientifiques.

Commissions scientifiques

5 COMMISSIONS NATIONALES

(par domaine de recherche)

- Expertisent les demandes de projets de recherche et d'aides individuelles aux jeunes chercheurs.

5 COMMISSIONS RÉGIONALES

- Expertisent les demandes d'équipements à caractère scientifique dans le cadre d'une politique de site.

Au total, près de 150 chercheurs participent à titre bénévole aux travaux d'expertise et au suivi des projets de recherche qui parviennent à l'ARC.

Commissions permanentes*

COMMISSION FINANCIÈRE

- Son avis est obligatoire sur toutes les décisions financières proposées au Conseil d'administration : arrêté des comptes, projet de budget.
- Propose une politique de placement des fonds et en assure le suivi.
- Veille à la qualité des informations financières données aux membres de l'ARC, donateurs, partenaires de la recherche et au grand public.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION

- Étudie et propose au Conseil d'administration la stratégie de communication et les méthodes de collecte de l'Association.
- Conseille et valide les appels d'offres dans son domaine de compétence.
- Étudie et valide les orientations des publications de l'Association.

COMMISSION JURIDIQUE

- Examine toutes les questions juridiques relatives aux intérêts de l'ARC.
- Assure le suivi des dossiers de legs ou donations avant acceptation par le Conseil d'administration.

COMMISSION DE DISCIPLINE

- Examine, s'il y a lieu, les cas de violation des statuts et règlement intérieur.

* Missions et fonctionnement sont détaillés dans les statuts et le règlement intérieur de l'ARC.

